



LE CESE... D'UNE PRATIQUE ANCIENNE DE CLIENTÉLISME VERS LA NÉCESSAIRE REFORME DU MODÈLE CALÉDONIEN

Le 02/04/2021

Depuis plusieurs années la FINC siège au sein du CESE sur désignation de la Province Nord. En 2021, la Province Nord a renouvelé le mandat de la FINC.

C'est une chance qu'elle offre à l'industrie de porter la voix des industriels calédoniens au sein de cette institution. C'est aussi une reconnaissance par cette collectivité de l'importance de l'industrie de transformation et plus généralement de toute la production locale dans notre modèle économique et social.

Et pourtant les sièges sociaux des industriels calédoniens sont majoritairement et géographiquement situés en Province Sud... Cette marque de confiance de la Province Nord est le signe qu'elle ne se cantonne pas à des querelles politiciennes et partisans mais s'attache bien à avoir une vision économique du pays. Une vision qui met la création locale de valeur ajoutée au cœur du modèle économique et social. Une vision mise en exergue par la crise COVID 19 et qui fait l'objet d'une prise de conscience mondiale.

Hier, la Province sud a acté en séance la désignation de ses futurs représentants au Conseil économique, social et environnemental (CESE).

La FINC et ses adhérents ont pris connaissance de la liste des représentants proposés à ce titre. Bien entendu la liste proposée par la Province Sud nous interpelle au même titre que l'Interpatronale qui déclarait dans un courrier du 16 mars 2021, cosigné par les présidents du MEDEF, de l'U2P et de la CPME, comment « *concevoir qu'il [le CESE] n'intègre pas en son sein toutes les organisations patronales reconnues représentatives par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie* » ? Comment concevoir que le MEDEF et l'U2P siègeraient et pas la CPME-NC ? Comment comprendre un tel message de dédain à destination des entreprises représentées par la CPME-NC ?

Les justifications données par la Province Sud qui - sans notre accord - explique que ce sera la FINC qui siègera au CESE pour le compte de la CPME ne sont pas entendables, et c'est très mal connaître le fonctionnement des organisations patronales et de leurs fédérations professionnelles.

COMMUNIQUÉ

Pour rappel, la FINC a fait le choix il y a plusieurs mois déjà, de se rapprocher des trois organisations patronales représentatives au niveau interprofessionnel. Tout en conservant un lien historique avec la CPME, la FINC a donc aussi adhéré au MEDEF et à l'U2P. L'objectif de ces adhésions multiples, comme c'est aussi le cas pour des fédérations équivalentes à la FINC en France métropolitaine*, est de porter le plus largement possible la voix de nos adhérents dans les différentes instances où siègent ces organisations. Il s'agissait aussi de donner un signe fort pour mettre un terme à plusieurs années d'oppositions qui n'ont finalement pas servi les entreprises calédoniennes.

Si en revanche on poursuit par l'absurde le raisonnement énoncé par la Province sud, et si la FINC représente la CPME au CESE, elle pourrait également y siéger pour le Medef et représenter ainsi l'ensemble des entreprises calédoniennes dont les importateurs et les commerçants. Cela nous va droit au cœur, vraiment... et même dans le meilleur des mondes nous n'aurions jamais pu espérer une telle marque de confiance de la part de la Province Sud.

Pour être plus sérieux, et être force de proposition dans le cadre de la nouvelle organisation « institutionnelle » de la Nouvelle-Calédonie post-referendum, il nous semble judicieux de revoir l'efficacité de nos institutions au sens large et surtout de leur coût pour la collectivité.

Ainsi pour le CESE qui nous préoccupe aujourd'hui, nous pensons que cette polémique doit nous permettre de nous poser légitimement la question de son avenir.

Un statut qui ne nous paraît pas pertinent au vu du rapport coût / efficacité actuel : le CESE ne nous semble pas avoir réussi au cours de ces dernières mandatures à acquiescer auprès des élus la légitimité que la loi organique lui donnait pourtant. Le CESE est un outil de perfectionnement de nos lois, ce perfectionnement ne peut fonctionner sans lui donner les moyens de sa liberté de parole et sans s'assurer objectivement de sa représentativité de la société civile.

Et ce qui l'a empêché d'y parvenir, selon nous, c'est justement la problématique du mode de nomination prévue par cette même loi organique : le Gouvernement et chacune des 3 Provinces désignent ses représentants. Il en résulte obligatoirement un biais, contre sa capacité de contradiction et de sa réelle représentativité de la société civile.

*Par exemple, notre partenaire l'UIMM (Union des Industries et Métiers de la Métallurgie) est aussi adhérente au MEDEF et à la CPME

Le CESE ne peut être que l'émanation d'une société civile représentative, sans polémique, ni couleur politique.

A notre sens, le CESE devrait donc être divisé en 3 collèges égaux :

- 1 collège représentant les organisations patronales représentatives.
- 1 collège représentant les organisations syndicales représentatives
- 1 collège représentant les principales associations environnementales, de consommateurs, associations de solidarité, de culture, de handicap et de jeunesse et sport...

Le nombre de membres pourrait être réduit à moins de 30 et intégrer les missions du Conseil du Dialogue Social pour éviter les doublons et réduire les coûts de fonctionnement.

La Province Sud s'est enferrée dans ce qu'elle avait annoncé en évinçant la CPME-NC du CESE tout comme d'autres représentants légitimes de la société civile. C'est un choix partisan et politicien qui est néfaste à la transformation nécessaire du modèle calédonien.

C'est un déni de démocratie participative. Dont acte !